

STATISTIQUE
des établissements d'Education surveillée
pour l'année 1945

RAPPORT

A MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX

MINISTRE DE LA JUSTICE

J'ai l'honneur de vous soumettre la Statistique des Institutions publiques d'Education surveillée concernant l'année 1945.

Le dépouillement des documents fournis par la Statistique et leur étude sont précédés de quelques indications sur la marche des services de l'Education surveillée.

Renseignements généraux

Les institutions publiques d'Education surveillée appartenant à l'Etat, étaient au nombre de : au 31 décembre 1945.

Les établissements affectés aux garçons étaient :

L'Institution publique d'Education surveillée d'Aniane (Hérault) ;

L'Institution publique d'Education surveillée de Saint-Maurice (Loir-et-Cher) ;

L'Institution publique d'Education surveillée de Saint-Hilaire à laquelle est rattachée l'internat approprié de Chanteloup ;

L'Institution publique d'Education surveillée de Saint-Jodard (Loire) ;

L'Institution publique d'Education surveillée de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Et aux filles :

L'École de préservation de Cadillac (Gironde) ;

Le quartier pour mineurs de la maison centrales de Rennes.

Ces établissements reçoivent les catégories de pupilles suivantes :

1° Les mineurs de 13 à 18 ans acquittés comme ayant agi sans discernement en application de l'article 66 du Code pénal (loi du 22 juillet 1912) ;

2° Les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus de 6 mois et qui n'excède pas 2 ans (article 67 du Code pénal) ;

3° Les mineurs de moins de 21 ans, pupilles de l'Assistance publique « ayant donné des sujets graves de mécontentement », confiés à l'Administration pénitentiaire par décision judiciaire conformément à l'article 2 de la loi du 28 juin 1904 ;

4° Les mineurs placés par mesure de correction paternelle (décret-loi du 30 octobre 1935).

L'École de réforme de Saint-Hilaire reçoit les enfants âgés de 13 à 14 ans (Internat approprié de Chanteloup). De cet établissement agricole dépend le sanatorium de Bellevue où sont soignés les pupilles atteints de tuberculose pulmonaire.

Le quartier des mineurs de la maison centrale de Rennes et l'École de préservation de Cadillac sont affectées :

1° Aux jeunes filles mineures de 13 à 18 ans, confiées à l'Administration pénitentiaire (article 66 du Code pénal, loi du 22 juillet 1912) ;

2° Aux mineures condamnées à un emprisonnement de plus de six mois et qui n'excède pas 2 ans ;

3° Aux pupilles de l'Assistance publique confiées à l'Administration pénitentiaire par application de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904 ;

4° Aux mineures placées par voie de correction paternelle (décret-loi du 30 octobre 1935).

Un quartier correctionnel est annexé au quartier des mineurs de la maison centrale de Rennes pour recevoir :

Les mineures de 16 ans (article 67 et 69 du Code pénal) condamnées à plus de 2 ans d'emprisonnement ;

Les indisciplinées des autres établissements publics et privés.

Les relations étroites qui existent entre la santé et l'état moral des jeunes dévoyés, ont amené l'Administration à chercher leur relèvement dans des méthodes simultanées de soins physiques et d'éducation.

Dans ce but, les établissements ont été installés de préférence à la campagne, des sanatoria et des quartiers spéciaux ont été créés, des médecins attachés à chaque école suivent attentivement le développement physique des pupilles.

D'autre part, la fréquentation quotidienne de l'école primaire et par l'apprentissage d'un métier qui aura été choisi après examen psychologique de chaque enfant et en tenant compte de ses goûts, l'Administration s'efforce de faire du pupille un ouvrier aimant son travail et capable, à sa libération, de rester dans le droit chemin en se reclassant sans difficulté dans la société.

Cependant, il convient de remarquer que l'apprentissage est conçu de manière à ne jamais constituer un obstacle à la libération des sujets amendés.

Pour permettre de trouver à l'enfant un métier qui corresponde à ses dispositions, il a été nécessaire de classer les maisons d'Education surveillée en établissements agricoles, industriels, comptant des sections et ateliers se rapportant soit à l'artisanat agricole, soit à l'artisanat industriel.

Les jeunes filles sont occupées à des travaux de couture et à des travaux ménagers.

Il ressort des tableaux de travail que le plus grand nombre des garçons sont occupés aux travaux industriels et que les autres sont employés partie aux travaux agricoles et partie aux travaux intérieurs de l'établissement.

Quant aux jeunes filles, la plupart sont occupées à des travaux de couture de lingerie, etc... et les autres au service intérieur de l'école, buanderie, cuisine, ménage, jardin, etc...

Dans tous les établissements, les pupilles sont isolés la nuit dans des dortoirs cellulaires.

En conformité de l'arrêté ministériel du 15 juillet 1899, il est alloué pendant l'année à chaque enfant, à titre d'encouragement, des récompenses et gratifications en reconnaissance de son travail et de sa bonne conduite.

Les sommes accordées, lorsqu'elles dépassent 20 francs, sont versées à la Caisse l'épargne au nom de chaque enfant.

Le pupille qui a donné des gages probants de son amendement est remis à sa famille, si elle présente des garanties suffisantes. L'enfant continue à être surveillé et est réintégré si sa conduite laisse à désirer. Toutefois, avant de le remettre à sa famille, ou si cette dernière n'est pas en mesure de le recevoir, le pupille est placé chez des particuliers honorablement connus.

Ce placement a l'avantage de réintroduire l'enfant dans un milieu familial et de le préparer ainsi, par un régime de demi-liberté, à la vie libre. Il offre, en outre, l'intérêt de permettre à l'enfant de se constituer un pécule relativement important par les gages qui lui sont versés. Lorsque les jeunes garçons ont atteints l'âge requis, ils peuvent être autorisé à contracter un engagement dans l'armée. Il arrive fréquemment que des jeunes filles sont autorisées, par voie de libération provisoire, à contracter mariage.

Le système de la régie économique fonctionne dans toutes les maisons d'Education surveillée avec l'emploi de la main-d'œuvre pupillaire. En principe, on cherche à ce que les établissements se suffisent le plus possible à eux-mêmes.

Il convient également de noter la création de centres d'observation pour mineurs délinquants, tant dans la région parisienne que dans d'autres régions de la France.

Ces centres reçoivent les mineurs prévenus et les gardent environ 6 semaines avant qu'ils leur soient assigné une autre destination.

Dans la région parisienne on peut noter les centres de la rue de Madrid, de la rue de Crimée, du Fort de Charenton et de Savigny-sur-Orge, qui dépendent tous administrativement du centre de Savigny-sur-Orge.

D'autres sont en projet ou en construction, à Paris comme en province.

Enfin, il y a lieu d'indiquer qu'à côté des établissements publics, il existe des institutions privées sur lesquelles l'Administration exerce un contrôle, savoir :

Pour les garçons :

La colonie de Mettray (Indre-et-Loire) ;

L'école de réforme de Saint-Joseph à Frasnes-le-Château (Haute-Saône).

Pour les filles :

L'institution des Diaconesses à Paris ;

La maison des sœurs de Nazareth à Montpellier.

Renseignements statistiques

La statistique relative à l'enfance coupable comprend 10 tableaux.

L'examen de ces tableaux a donné lieu aux remarques suivantes :

MOUVEMENT GENERAL DE LA POPULATION

Entrées et sorties pendant l'année 1945

(Tableau I)

	GARÇONS	FILLES
EFFECTIF au 31 décembre 45	909	128
Entrées en 1945.....	1.392	123
ENSEMBLE	2.301	251
Sorties en 1945	1.484	148
EFFECTIF au 31 décembre 1945	817	103
TOTAUX	920	

Sur les 817 garçons et les 103 filles présents le 31 décembre 1945, il y avait 33 garçons et 2 filles de nationalité étrangère.

Journées de présence et population moyenne

Les journées de présence s'élèvent au chiffre de : 537.707.

Elles se répartissent ainsi :

Garçons	302.480
Filles	235.227

Soit un population moyenne journalière de :

Garçons	836
Filles	98

Au tableau I figurent (colonne 5) 2 filles entrées pendant l'année en vertu de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904 (pupilles indisciplinés de l'Assistance publique confiés à l'Administration pénitentiaire).

Le tableau I constate aussi (colonnes 6 et 7) que, sur un total de 475 pupilles venant des maisons d'arrêt où ils ont été jugés 81 avaient moins de 16 ans (79 garçons et 2 filles) et 394 de 16 à 18 ans (357 garçons et 37 filles).

**CARACTERE ET DUREE
DE LA DECISION JUDICIAIRE**

(Tableau II)

Les pupilles présents au 31 décembre 1945 se divisent en 4 catégories :

1° Les acquittés, considérées comme ayant agi sans discernement, mais placés, pour un certain temps, sous la tutelle de l'Administration (article 66 du Code pénal) ;

2° Les pupilles indisciplinés de l'Assistance publique confiés à l'Administration pénitentiaire en exécution de la loi du 28 juin 1904 ;

3° Les pupilles condamnés pour moins et plus de 2 ans (article 67 et 69 du Code pénal) ;

4° Les mineurs placés dans les établissements par voie de correction paternelle (décret-loi du 30 octobre 1935).

Le tableau suivant donne la proportion pour cent de chaque catégorie :

	GARÇONS		FILLES	
	Nombre	%	Nombre	%
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du C. P.)	776	94,6	100	97,3
Confiés à l'Administration en vertu de la loi du 28 juin 1904	»	»	1	0,9
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.)	36	4,5	2	1,8
Par voie de correction paternelle	5	0,9	»	»
TOTAUX	876	100	103	100

Le tableau ci-dessous fait connaître, au regard de la durée de l'envoi en correction, pour les pupilles des deux sexes, le nombre des acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal et des condamnés visés par les articles 67, 68 et 69 du même Code.

	GARÇONS		FILLES	
	Nombre	%	Nombre	%
<i>Acquittés en vertu de l'art. 66 du C. P. et remis à l'Administration</i>				
Pour.....				
Moins de 1 an	18	1,7	6	6
1 à 2 ans	41	4,3	35	35
2 à 4 —	394	55,3	29	29
4 à 6 —	287	35	27	27
6 à 8 —	36	3,1	3	3
8 à 10 —	»	»	»	»
10 à 12 —	»	»	»	»
12 à 14 —	»	»	»	»
TOTAUX	776	100	100	100
<i>Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.)</i>				
Pour.....				
Moins de 1 an	»	»	»	»
1 à 2 ans	»	»	»	»
2 à 4 —	»	»	»	»
4 à 6 —	5	14,1	»	»
6 à 8 —	4	11,1	»	»
8 à 10 —	11	30,5	»	»
10 à 12 —	6	16,6	»	»
Plus de 12 ans	10	27,7	2	100
TOTAUX	36	100	2	100

**RESULTATS DE L'ENSEIGNEMENT
PENDANT L'ANNEE**

(Tableau III)

Le tableau III indique le mouvement des écoles ainsi que les résultats de l'enseignement au cours de l'année scolaire.

2.552 enfants des deux sexes (2.301 garçons et 251 filles) ont suivi les cours professés par les instituteurs et les institutrices.

Sur ce nombre 1.632 (1.484 garçons et 148 filles) sont sortis de l'école ou de l'établissement pendant l'année ; il restait donc à l'école, au 31 décembre 1945, 920 élèves (817 garçons et 103 filles).

Dans la dixième partie du tableau III, on relève les résultats de l'enseignement scolaire pendant l'année :

	GARÇONS	FILLES		
Illettrés	Demeurés illettrés	25	3	
	Ayant appris {	à lire	38	7
		— et à écrire	41	7
	— écrire et calculer	19	»	
Sachant lire...	N'ayant pas fait de progrès	59	»	
	Ayant fait des progrès	à écrire	157	7
		— et à calculer	93	2
Sachant lire et écrire	N'ayant pas fait de progrès	89	»	
	Ayant fait des progrès	— appris à calculer	334	33
		— reçu le complément de l'instruction primaire	245	35
Sachant lire, écrire et calculer	N'ayant pas fait de progrès	111	36	
	Ayant fait des progrès	—	110	12
		— reçu le complément de l'instruction primaire	447	76
TOTAUX	2.225	251		

Il ressort de ces renseignements que 12,7 p. 100 des garçons et 5,9 p. 100 des filles n'ont pas profité des leçons données à l'école.

Le tableau III mentionne ensuite (colonne 38 et 39) que des cours de dessin ont été suivis par 32 garçons à Saint-Hilaire et 6 à Saint-Maurice.

118 garçons ont suivi des cours de musique à Saint-Hilaire.

Il y a lieu de remarquer que 74 élèves ayant fréquenté l'école, ont obtenu en 1945 le certificat d'études primaires (ou le certificat d'aptitude professionnelle).

Le nombre des mises en lecture auxquelles il a été pourvu par les bibliothèques des établissements affectés aux garçons a été de 10.487. Dans les établissements affectés aux filles, il y en a eu 103, soit un total de 10.590 mises en lecture pour les deux sexes, fournies par les 1.763 volumes composant les bibliothèques des établissements d'Education surveillée.

ETAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau IV)

Dans le courant de l'année 1945, les garçons ont obtenu 2.294 récompenses, les jeunes filles 332.

Ces récompenses ont consisté en :

	GARÇONS	FILLES
Grâces ou engagements militaires	80	»
Mises en liberté provisoire	72	23
Placements chez des particuliers	182	29
Livrets de caisse d'épargne	65	»
Instruments et livres d'honneur	286	»
Inscriptions au tableau d'honneur	378	36
Bons points, vivres supplémentaires, etc	1 231	244
Permissions et autres récompenses	»	»
TOTAUX	2 294	332

Les infractions constatées se sont élevées à 2.973 chez les garçons et 599 chez les filles.

En voici le détail :

	GARÇONS	FILLES
Larcins et vols	304	49
Immoralité	53	17
Voies de fait	91	4
Paresse	836	98
Insubordination	262	130
Autres infractions	1.427	301
TOTAUX	2.973	599

Le tableau V indique en outre qu'il n'y a eu aucun suicide ni aucune mort accidentelle.

5 pupilles (3 garçons et 2 filles) ont été frappés d'aliénation mentale pendant l'année.

3 cas d'épilepsie ont été constatée chez les garçons.

De plus, 163 pupilles (122 garçons et 41 filles) ont été transférés dans les hôpitaux pendant l'année ; sur ce nombre il y a eu 1 décès.

Le total des journées d'hôpital s'est élevé à 7.883 (6.058 pour les garçons et 1.825 pour les jeunes filles).

TRAVAIL

(Tableaux VI et VII)

Le tableau VI présente en détail, pour chaque établissement d'Education surveillée, le total des pupilles occupés et inoccupés à la fin de l'année ainsi que le nombre de journées de travail de l'année.

L'état ci-dessous résume les renseignements du tableau VII qui n'est lui-même que le dépouillement général des tableaux détaillés sous le N° VI.

		GARÇONS	
		JOURNÉES DE TRAVAIL	OCCUPÉS AU 31/12/45
Services ..	économiques	53.625	116
	agricoles	61.818	214
Travaux industriels		128.157	423
Autres occupations (malades, en punition).			64
TOTAUX		243.600	817

		FILLES	
		JOURNÉES DE TRAVAIL	OCCUPÉES AU 31/12/45
Services ..	économiques	24.820	71
	agricoles	2.100	25
Travaux industriels		7.500	25
TOTAUX		34.420	103

Soit, sur 100 journées de travail :

	FILLES	GARÇONS
Services économiques	22 %	72,1
— agricoles	25,4	6,1
Travaux industriels	<u>52,6</u>	<u>21,8</u>
TOTAUX	<u>100</u>	<u>100</u>

La proportion des journées de travail, par rapport à l'ensemble des journées de présence, s'élève à 80,5 p. 100 pour les garçons et à 14,6 p. 100 pour les jeunes filles.

Au 31 décembre 1945, 64 pupilles étaient inoccupés pour différentes causes :

	GARÇONS	FILLES
Malades	23	>
Pour autres causes	21	>
En punition	20	>
TOTAL	<u>64</u>	

ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Tableau VIII)

148 accidents, ayant occasionné une incapacité temporaire, se sont produits dans les établissements de garçons. Il s'agit d'accidents sans gravité.

LIBERATION

(Tableaux IX et X)

Les enfants confiés à l'Administration par l'Assistance publique et par les familles, sortis pendant l'année, ne figurent pas dans ces tableaux.

En dehors de ces catégories, le tableau IX mentionne que 149 garçons et 35 jeunes filles ont été libérés définitivement par expiration de leur peine.

De plus, 153 garçons ont obtenu soit leur mise en liberté provisoire, soit leur grâce ou la faveur de s'engager avant l'expiration de leur peine.

23 jeunes filles ont obtenu leur mise en liberté provisoire.

Sur ces libérés, dont le total s'élève à :

17 garçons et » jeunes filles étaient âgés de ..	12 à 16 ans
45 — 1 — — — ..	16 à 18 ans
104 — 18 — — — ..	18 à 20 ans
136 — 39 — — avaient plus de	20 ans

72 garçons et 4 jeunes filles étaient récidivistes à leur entrée.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle acquise dans l'établissement, les libérés se classent ainsi :

	GARÇONS	FILLES
Avaient appris un métier agricole	141	»
— industriel	110	5
Exerçaient une autre profession	38	52
N'avaient pas de profession	13	1
TOTAUX	302	58

Par suite de santé débile ou de faute d'intelligence 8 pupilles étaient incapables de gagner leur vie à leur libération.

Au point de vue de la destination, les libérés se répartissent ainsi :

	GARÇONS	FILLES
Restés dans l'établissement	18	1
Rentrés dans leurs familles	177	47
Confiés à des sociétés de patronage	24	1
Engagés militaires par les soins des directeurs	61	»
Placés comme ouvriers chez des particuliers .	22	9
TOTAUX	302	58

Tous ces libérés de l'année ont touché à leur sortie un pécule s'élevant à 34.380,10 et de livrets de Caisse d'épargne d'un montant de 659.550,30.

Le tableau suivant (résumé du tableau X) indique l'état d'instruction des libérés à l'époque de leur entrée en correction et à celle de leur libération :

		GARÇONS	FILLES	
Illettrés à leur entrée à l'école.	Ayant appris {	à lire	4	»
		— et à écrire	11	»
		— écrire et calculer	12	7
	Ayant reçu l'instruction primaire ..	5	»	
Sachant lire à leur entrée ...	Ayant appris {	à écrire	18	»
		— et à calculer .	26	11
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	18	»	
	N'ayant pas fait de progrès	6	»	
Sachant lire et écrire à leur entrée	Ayant appris à calculer	36	8	
		— reçu le complément de l'instruction primaire	45	4
	N'ayant pas fait de progrès	5	»	
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée ..	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	51	17	
		N'ayant pas fait de progrès	7	»
Possédant à leur entrée l'instruction primaire .	Ayant fait des progrès	22	10	
	N'ayant pas fait de progrès	21	»	
TOTAUX		302	58	

Etablissements d'Education surveillée**N^{os} des tableaux**

- I. — Mouvement d'entrées et de sorties, par établissement, pendant l'année 1945. — Effectif au 31 décembre 1945 pages 278 à 281.
- II. — Répartition de la population au 31 décembre 1945, d'après la durée de la peine ou de la correction pages 282 et 283.
- III. — Mouvement de l'école et résultats de l'enseignement pendant l'année 1945. — Cours spéciaux. — Bibliothèques pages 284 et 285.
- IV. — Etat moral et disciplinaire pendant l'année 1945 pages 286 et 287.
- V. — Etat sanitaire pendant l'année 1945 pages 288 et 289.
- VI. — Renseignements sur le travail pendant l'année 1945 pages 290 à 297.
- VII. — Récapitulation des renseignements sur le travail pendant l'année 1945 pages 298 à 300.
- VIII. — Accidents du travail pendant l'année 1945 page 301.
- IX. — Renseignements divers sur les libérés pages 302 et 303.
- X. — Etat de l'instruction des libérés pages 304 et 305.

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° I. — Mouvement d'entrées et de sorties, par

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION au 31 décembre 1944	ENTRÉES										Total
			Par correction paternelle	En vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904	Venant des prisons du département où ils ont été jugés		PAR trans-fèrement d'un autre établissement d'éducation surveillée		Réintégrés				
					mineurs de moins de 16 ans	mineurs de 16 à 18 ans	public	privé	après la mise en liberté provisoire	après séjour dans un établissement hospitalier	après évasion ou placement ou permission		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
Aniane	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.) ..	167	»	»	10	29	118	1	»	18	114	290	
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.) ..	23	»	»	»	16	»	»	»	3	»	19	
Belle-Ile-en-Mer	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.) ..	151	»	»	36	2	1	»	»	1	43	83	
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Fontaine-bleau	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.) ..	31	»	»	2	4	33	»	»	10	17	66	
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Jodard	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.) ..	33	»	»	16	24	47	20	»	16	6	129	
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Correction paternelle ..	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	2	
Saint-Hilaire	Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.) ..	344	»	»	15	151	91	89	38	14	138	536	
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Maurice	Correction paternelle ..	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.) ..	154	»	»	»	131	22	5	»	10	98	266	
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Correction paternelle ..	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
	Totaux	909	3	»	79	357	312	115	38	72	416	1 392	

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

établissements, pendant l'année 1945. — Effectif au 31 décembre 1945

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION au 31 décembre 1944	SORTIES											TOTAL DE LA POPULATION par catégorie au 31 décembre 1945	NATIO-NALITÉS		JOURNÉES DE PRÉSENCE	POPULATION MOYENNE	NOMBRE DE PLACES dans l'établissement				
			Libérés			Par placement ou permission	Par décès	Transférés			Total	Française	Étrangère										
			par expiration du temps de la correction	à titre provisoire par décision ministérielle	par grâce			Par évasion	dans une prison départementale	public					privé	dans un établissement hospitalier							
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30							
Aniane	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.) ..	167	22	42	16	39	101	»	»	4	23	»	19	266	191	179	12	74.617	205	200			
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				»	»	»
	Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.) ..	23	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	3	6	36	30	6				»	»	»
Belle-Ile-en-Mer	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.) ..	151	14	3	24	21	24	»	»	3	145	»	»	234	»	»	»	22.447	65	240			
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				»	»	»
	Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				»	»	»
Fontaine-bleau	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.) ..	31	6	4	17	13	12	»	»	2	2	»	8	64	33	29	4	9.635	26	45			
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				»	»	»
	Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				»	»	»
Saint-Jodard	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.) ..	33	4	2	2	23	5	»	»	5	»	35	76	86	86	»	»	19.427	53	110			
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				»	»	»
	Correction paternelle ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»				»	»	»
Saint-Hilaire	Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	113.286	314	383			
	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.) ..	344	69	4	6	121	69	66	137	51	57	39	619	261	255	6	»				»	»	»
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				»	»	»
Saint-Maurice	Correction paternelle ..	4	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	2	2	»	63.065	173	206			
	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. P.) ..	154	30	16	15	86	36	»	»	45	1	16	215	205	200	5	»				»	»	»
	Confiés à l'assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904) ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»				»	»	»
	Correction paternelle ..	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	1	»	»	»	»	»			
	Totaux	909	150	72	80	304	247	66	146	241	58	120	1.484	817	784	33	302.480	836	1.184				

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° I (suite). — Mouvement d'entrées et de sorties, par

1	2	3	ENTRÉES										13		
			4	5	6	7	8	9	10	11	12				
ÉTABLISSEMENTS		POPULATION au 31 décembre 1944	Par correction paternelle	En vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904	Venant des prisons du département où elles ont été jugées	mineures de moins de 16 ans	mineures de 16 à 18 ans	PAR transfèrement d'un autre établissement d'éducation surveillée	public	privé	Réintégrées	après la mise en liberté provisoire	après séjour dans un établissement hospitalier	après évasion ou placement ou permission	Total
Etablissements															
Cadillac ..	Placées sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.).....	92	»	»	2	33	»	»	»	»	17	3	»	»	55
		Confiées à l'administration (Loi du 28 juin 1904).....	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Clermont ..	Placées sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.).....	34	»	»	»	4	38	»	»	1	9	14	»	»	66
	Confiées à l'administration (Loi du 28 juin 1904).....	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	Condamnées { pour 2 ans et moins pour plus de 2 ans	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux pour les filles.....		128	»	2	2	37	38	»	1	26	17	123			
Report des garçons.....		909	3	»	79	357	312	115	38	72	416	1392			
Totaux généraux (garçons et filles).....		1037	3	2	81	394	350	115	39	98	433	1515			

D'EDUCATION SURVEILLEE

établissements, pendant l'année 1945. — Effectif au 31 décembre 1945

SORTIES														25	26	27	28	29	30
Libérées			17	18	19	Transférées			24	TOTAL DE LA POPULATION par catégorie au 31 décembre 1939	NATIONALITÉS		JOURNÉES DE PRÉSENCE						
14	15	16				20	21	22			23	26		27					
par expiration du temps de la correction	à titre provisoire par décision ministérielle	par grâce	Par placement ou permission	par décès, suicide ou mort accidentelle.....	dans une prison départementale	dans un autre établissement d'éducation surveillée	dans un établissement hospitalier	Française	Etrangère										
29	7	»	22	8	»	»	1	»	88	59	59	»	219.882	54	96				
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»							
6	16	»	»	21	»	1	3	»	59	41	39	2	15.345	42	55				
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»							
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»							
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»							
35	23	»	22	29	»	1	24	1	148	103	101	2	235.227	96	151				
150	72	80	304	247	66	146	241	58	1484	817	784	33	302.480	836	1184				
185	95	80	326	276	66	147	265	59	1632	920	885	35	537.707	932	1335				

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° II. — Répartition de la population au 31 décembre

CATÉGORIES	Cor- rection pater- nelle	PLACÉS SOUS LA TUTELLE DE L'ADMINISTRATION (Art. 66 du Code pénal)								CONFIÉS à l'admi- nistration par l'Assis- tance publique
		Pour moins de 1 an	Pour 1 à 2 ans	Pour 2 à 4 ans	Pour 4 à 6 ans	Pour 6 à 8 ans	Pour 8 à 10 ans	Pour 10 à 12 ans	Pour 12 à 14 ans	
		3	4	5	6	7	8	9	10	
GARÇONS.....	5	18	41	394	287	36	»	»	»	»
FILLES.....	»	6	35	29	27	3	»	»	»	1
TOTAUX.....	5	24	76	423	314	39	»	»	»	1
	5	876								1

D'EDUCATION SURVEILLEE

1945, d'après la durée de la peine ou de la correction

CONDAMNES A L'EMPRISONNEMENT (Art. 67 du Code pénal)									TOTAL par catégorie			
Pour moins de 1 an	Pour 1 an	Pour 1 à 2 ans	Pour 2 à 4 ans	Pour 4 à 6 ans	Pour 6 à 8 ans	Pour 8 à 10 ans	Pour 10 à 12 ans	Pour plus de 12 ans	Placés sous la tutelle de l'adminis- tration	Pupilles de l'Assis- tance publique	Condamnés	Correction paternelle
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
»	»	»	»	5	4	11	6	10	776	»	36	5
»	»	»	»	»	»	»	»	2	100	1		»
»	»	»	»	5	4	11	6	12	876	1	38	5
									920			
									38			

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° III. — Mouvements de l'école et résultats de l'ensei

ÉTABLISSEMENTS	MOUVEMENT DE L'ÉCOLE. —																	
	Présents à l'école au 31 décembre 1944				Admis à l'école pendant l'année 1945				Total des colonnes 2 à 9	Sortis de l'école pendant l'année 1945					Total des colonnes 11 à 15	Reste au 31 dé-		
	illettrés	sachant lire	sachant lire et écrire	sachant lire, écrire et calculer	illettrés	sachant lire	sachant lire et écrire	sachant lire, écrire et calculer		illettrés	sachant lire	sachant lire et écrire	sachant lire, écrire et calculer	possédant l'instruction primaire complète		illettrés	sachant lire	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
GARÇONS																		
Aniane	7	13	84	86	31	122	91	65	499	9	28	63	75	97	272	5	67	
Belle-Ile-en-Mer	2	5	41	82	»	5	46	32	234	»	10	30	175	19	234	»	»	
Fontainebleau	12	13	13	16	»	13	14	16	97	»	19	12	16	17	64	»	»	
Saint-jodard	2	4	13	14	4	7	9	111	164	2	5	5	52	12	76	4	6	
Saint-Hilaire	9	34	164	137	26	204	254	56	884	29	154	316	98	24	621	5	80	
Saint-Maurice	9	11	15	121	13	14	40	200	423	4	4	13	152	44	217	2	8	
Totaux pour les garçons	41	101	330	456	74	365	454	480	2.301	44	220	439	568	213	1.484	16	161	
FILLES																		
Cadillac	3	6	27	43	8	10	26	25	148	1	6	28	30	23	88	3	6	
Clermont	3	»	19	14	3	2	36	26	103	»	»	2	43	15	60	»	»	
Totaux pour les filles.	6	6	46	57	11	12	62	51	251	1	6	30	73	38	148	3	6	
Totaux généraux	47	107	376	513	85	377	516	531	2.552	45	226	469	641	251	1.632	19	167	

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

nement pendant l'année 1945. — Cours spéciaux. — Bibliothèques

à l'école cembre 1945	RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT																										NOMBRE d'enfants ayant suivi des cours spéciaux		BIBLIOTHÈQUE												
	Résultats de l'enseignement pendant l'année 1945																										de dessin	de musique	Pupilles ayant obtenu le certificat d'études primaires pendant l'année 1945 et le cert. d'aptit. professionnelle	Nombre de volumes existant dans la bibliothèque	Nombre de mises en lecture										
	sachant lire et écrire	sachant lire, écrire et calculer	total des colonnes 17 à 20	illettrés		sachant lire		sachant lire et écrire			sachant lire écrire et calculer		total des colonnes 22 à 26																												
19	20	21	demeurés illettrés	à lire	à lire et à écrire	à lire, à écrire et à calculer	n'ayant pas fait de progrès	ayant fait des progrès	à écrire	à écrire et à calculer	n'ayant pas fait de progrès	ayant fait des progrès	ayant appris à calculer	ayant reçu le complément de l'instruction primaire	n'ayant pas fait de progrès	ayant fait des progrès	ayant reçu le complément de l'instruction primaire	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42			
63	92	227	14	10	12	2	32	53	24	26	30	60	45	40	28	49	74	499	»	»	12	850	210																		
»	»	»	»	»	»	2	»	10	14	7	»	16	48	23	36	59	19	234	»	»	»	»	»																		
15	18	33	»	»	11	11	»	»	11	15	»	»	13	14	»	13	9	97	»	»	»	65	390																		
17	61	88	»	2	2	»	1	2	2	1	3	7	5	2	20	31	10	88	»	»	3	120	40																		
102	76	263	5	21	9	»	22	84	101	31	52	235	108	23	9	148	36	884	32	118	13	238	2.147																		
19	177	206	6	5	7	4	4	3	5	13	4	16	26	9	17	147	157	423	6	»	46	385	7.700																		
216	424	817	25	38	41	19	59	152	157	93	89	334	245	111	110	447	305	2.225	38	118	74	1.658	10.487																		
FILLES																																									
20	31	60	3	7	1	»	»	9	7	»	»	33	5	11	»	60	12	148	60	60	»	»	»																		
2	41	43	»	»	6	»	»	»	»	2	»	»	30	25	12	16	12	103	»	»	»	105	103																		
22	72	103	3	7	7	»	»	9	7	2	»	33	35	36	12	76	24	251	60	60	»	105	103																		
238	496	920	28	45	48	19	59	161	164	95	89	367	280	147	122	523	329	2.476	98	178	74	1.763	10.590																		

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° IV. — Etat moral

ETABLISSEMENTS 1	RÉCOMPENSES							
	2 Grâces ou engagements militaires	3 Mises en liberté provisoire ou en liberté d'épreuve	4 Placements chez des particuliers	5 Livrets de caisse d'épargne	6 Instruments et livres d'honneur	7 Inscription au tableau d'honneur Permissons	8 Autres récompenses Permissons	9 Total
Garçons ...								
Aniane	16	43	35	32	70	38	66	300
Belle-Ile-en-Mer	24	3	24	»	»	40	70	161
Fontainebleau	17	4	12	»	»	»	30	63
Saint-Jodard	2	2	5	8	»	300	500	817
Saint-Hilaire	6	4	69	»	»	»	210	289
Saint-Maurice	15	16	37	25	216	»	355	664
Totaux pour les garçons	80	72	182	65	286	378	1.231	2.294
Filles								
Cadillac	»	7	8	»	»	36	24	75
Clermont	»	16	21	»	»	»	220	257
Totaux pour les filles	»	23	29	»	»	36	244	332
Totaux généraux	80	95	211	65	286	414	1.475	2.626

D'EDUCATION SURVEILLEE

et disciplinaire pendant l'année 1945

NATURE DES INFRACTIONS						ÉVASIONS		PUNITIONS disciplinaires			24 TRANSFÉRÉS dans d'autres établissements par mesure disciplinaire	CONDAMNÉS par les tribunaux				
10 Larcins et vols	11 Immoralité	12 Voies de fait	13 Paresse	14 Insubordination	15 Autres infractions	16 Total	17 Tentées	18 Consummées évadés repris pendant l'année 19 évadés non repris au 31 décembre		20 Cachot ou cellule		21 Autres punitions disciplinaires	22 Réprimandes	23 Total	25 Pendant la détention	26 Pendant l'évasion de l'établissement.....
12	25	39	126	84	35	321	39	24	15	120	126	75	321	»	3	2
16	1	13	6	3	45	84	8	9	4	16	27	41	84	»	4	3
2	»	2	12	2	40	58	3	9	7	1	6	51	58	4	»	3
10	3	»	31	»	62	106	12	6	17	12	66	28	106	5	»	»
228	23	37	588	7	672	1.555	48	104	17	511	616	428	1.555	51	»	3
36	1	»	73	166	573	849	7	51	36	94	679	76	849	13	»	3
304	53	91	836	262	1.427	2.973	117	203	96	754	1.520	699	2.973	73	7	14
37	3	3	73	9	75	200	12	7	17	75	23	102	200	21	1	1
12	14	1	25	121	226	399	»	»	»	69	222	108	399	»	»	»
49	17	4	98	130	301	599	12	7	17	144	245	210	599	21	1	1
353	70	95	934	392	1.728	3.572	129	210	113	898	1.765	909	3.572	94	8	15

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° V. — Etat sanitaire

ETABLISSEMENTS	NATURE DES MALADIES													
	Maladies des voies digestives		Maladies des voies respiratoires		Fièvres et courbatures		Epidémies		Contusions et plaies		Autres maladies		Totaux	
	malades	décédés	malades	décédés	malades	décédés	malades	décédés	malades	décédés	malades	décédés	malades	décédés
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
GARÇONS														
Aniane	39	»	40	»	32	»	»	»	112	»	76	»	219	»
Belle-Ile-en-Mer	8	»	13	»	18	»	»	»	26	»	11	»	76	»
Fontainebleau	1	»	26	»	3	»	»	»	11	»	7	»	48	»
Saint-Jodard	20	»	24	»	12	»	»	»	30	»	5	»	91	»
Saint-Hilaire	18	»	27	»	52	»	»	»	11	»	78	66	186	66
Saint-Maurice	4	»	5	»	»	»	1	»	5	»	13	»	28	»
Totaux pour les garçons	90	»	135	»	117	»	1	»	195	»	190	66	648	66
FILLES														
Cadillac	86	»	24	»	25	»	»	»	42	»	145	»	322	»
Clermont	4	»	5	»	»	»	1	»	6	»	50	»	66	»
Totaux pour les filles....	90	»	29	»	25	»	1	»	48	»	195	»	388	»
Totaux généraux.....	180	»	164	»	142	»	2	»	243	»	385	66	1.036	66

D'EDUCATION SURVEILLEE

pendant l'année 1945

SUICIDES	MORTS acci- dentelles	CAS d'alié- nation mentale	CAS d'épilepsie	TOTAL des journées d'infr- merie	NOMBRE de pupilles transférés dans un hôpital	TOTAL des journées d'hôpital	DÉCÈS dans les hôpitaux	PRO- PORTION p. 100 des décès	TEMPS moyen passé par malade en traitement
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
»	»	3	»	2.990	23	225	»	»	10
»	»	»	»	1.150	2	118	»	»	15
»	»	»	»	650	8	140	»	»	13
»	»	»	1	426	35	500	»	»	»
»	»	»	»	3.729	39	4.183	»	»	44
»	»	»	2	588	15	892	1	»	59
»	»	3	3	9.533	122	6.058	1	»	141
»	»	1	»	1.420	27	1.320	»	»	»
»	»	1	»	777	14	505	»	»	16
»	»	2	»	2.197	41	1.825	»	»	16
»	»	5	3	11.730	163	7.883	1	»	157

ETABLISSEMENTS D'EDUCATION SURVEILLEE

TABLEAU N° VI. — Renseignements

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1945	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1945			OBSER- VATIONS	
			Dans l'établi- sement ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total		
1	2	3	4	5	6	7	
Etablissements							
Aniane.....	Services économiques						
	Boulangerie.....	4	1.200	»	1.200		
	Buanderie.....	6	1.800	»	1.800		
	Cuisine.....	6	1.800	»	1.800		
	Lingerie et ravaudage.....	4	1.200	»	1.200		
	Infirmerie.....	3	900	»	900		
	Travaux divers.....	9	2.700	»	2.700		
	Services agricoles						
	Charretiers et bouviers.....	1	300	»	300		
	Jardiniers.....	16	1.800	150	1.950		
	Travaux agricoles, viticoles, terras- sements.....	28	1.800	850	2.650		
	Travaux industriels						
	Ajusteurs, mécaniciens, serruriers..	15	4.500	»	4.500		
	Cordonniers.....	15	4.500	»	4.500		
	Maçons et briquetiers.....	15	4.500	»	4.500		
	Maréchaux et forgerons.....	36	10.800	»	10.800		
	Menuisiers, peintres.....	15	4.500	»	4.500		
	Tailleurs et ravaudeurs.....	36	10.800	»	10.800		
	Totaux.....	209	53.100	1.000	54.100		
	Inoccupés {	Malades.....	6				
		Pour autres causes...	»				
		En punition.....	12				
	Total général.....	227					

sur le travail pendant l'année 1945

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1945	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1945			OBSER- VATIONS
			Dans l'établi- sement ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
affectés aux garçons						
Belle-Ile-en-Mer..	Services économiques					
	Cuisine.....	»	796	»	796	
	Lingerie et ravaudage.....	»	398	»	398	
	Infirmerie.....	»	199	»	199	
	Travaux divers.....	»	15.582	»	15.582	
	Services agricoles					
	Travaux agricoles, viticoles, terras- sements.....	»	3.880	»	3.880	
	Travaux industriels					
	Cordonniers.....	»	796	»	796	
	Maréchaux et forgerons.....	»	»	»	»	
	Menuisiers, peintres.....	»	796	»	796	
	Total général.....	»	22.447	»	22.447	

Nota: L'I. P. E. S. de Belle-Ile en mer a été dissoute le 17 juillet 1945 et les pupilles transférés à Aniane, St-Hilaire, St-Maurice.

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° VI (suite). — Renseignements

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1945	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1945			OBSER- VATIONS
			Dans l'établis- sment ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
Etablissements						
Services économiques						
	Cuisine	10	»	»	3.600	
	Lingerie et ravaudage	6	»	»	1.800	
	Infirmerie	1	»	»	300	
	Travaux divers	26	»	»	7.800	
Services agricoles						
	Bergers	1	»	»	300	
	Charretiers et bouviers	14	»	»	4.200	
	Jardiniers	28	»	»	8.400	
	Travaux agricoles, viticoles ter- rassements	42	»	»	12.600	
	Vacherie, porcherie	8	»	»	2.400	
Travaux industriels						
Saint-Hilaire....	Bourreliers		»	»	1.800	
	Charrons	7	»	»	2.100	
	Cordonniers	14	»	»	4.200	
	Ferblantiers, chaudronniers	6	»	»	1.800	
	Maçons et briquetiers	8	»	»	2.400	
	Maréchaux et forgerons	8	»	»	2.400	
	Menuisiers, peintres	16	»	»	4.800	
	Musiciens	34	»	»	10.200	
	Totaux.....	235	»	»	71.100	
	Inoccupés { Malades	11				
	{ En punition	8				
	{ Rabaté	9				
	Total général	263				

D'EDUCATION SURVEILLEE

sur le travail pendant l'année 1945

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1945	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1945			OBSER- VATIONS
			Dans l'établis- sment ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
affectés aux garçons						
Services économiques						
	Buanderie	4	1.220	»	1.220	
	Cuisine	10	2.745	305	3.050	
	Infirmerie	1	305	»	305	
	Travaux divers	6	1.830	»	1.830	
Services agricoles						
	Bergers	1	305	»	305	
	Bûcherons	3	915	»	915	
	Charretiers et bouviers.....	5	1.525	»	1.525	
	Jardiniers.....	18	5.490	»	5.490	
	Travaux agricoles	35	10.675	»	10.675	
	Vacherie, porcherie.....	6	1.830	»	1.830	
Travaux industriels						
Saint-Maurice ..	Ajusteurs, mécaniciens, tourneurs.	30	8.845	305	9.150	
	Charrons	6	1.830	»	1.830	
	Cordonniers	15	4.575	»	4.575	
	Dessinateurs industriels	7	2.135	»	2.135	
	Ferblantiers, chaudronniers	3	915	»	915	
	Maçons et briquetiers	7	2.135	»	2.135	
	Maréchaux et forgerons	4	1.220	»	1.220	
	Menuisiers	21	6.405	»	6.405	
	Peintres	11	3.355	»	3.355	
	Scieurs de long	7	2.135	»	2.135	
	Totaux	200	60.390	610	61.000	
	Malades	6				
	Total général	206				

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° VI (suite). — Renseignements

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1945	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1945			OBSER- VATIONS	
			Dans l'établis- sment ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total		
1	2	3	4	5	6	7	
Cadillac.....	Services économiques						
	Buanderie	7	2.100	»	2.100		
	Cuisine	6	1.800	»	1.800		
	Lingerie et ravaudage	7	2.100	»	2.100		
	Maternité	2	600	»	600		
	Economat	1	300	»	300		
	Ménage	5	1.500	»	1.500		
	Services agricoles						
	Jardinières	6	1.800	»	1.800		
	Porcherie, lapins	1	300	»	300		
	Travaux industriels						
	Coupe, couture	9	2.700	»	2.700		
	Broderie	8	2.400	»	2.400		
	Stoppage	8	2.400	»	2.400		
	Totaux.....		60.	18.000	»	18.000	

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

sur le travail pendant l'année 1945

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1945	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1945			OBSER- VATIONS	
			Dans l'établis- sment ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total		
1	2	3	4	5	6	7	
Clermont.....	Services économiques						
	Cuisine	3	1.095	»	1.095		
	Lingerie et ravaudage	1	365	»	365		
	Ménage	6	2.190	»	2.190		
	Infirmierie	1	365	»	365		
	Travaux divers	32	12.405	»	12.405		
	Totaux.....		43	16.420	»	16.420	

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° VI (suite). — Renseignements

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1945	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1945			OBSER- VATIONS
			Dans l'établis- sment ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
Etablissements						
Fontainebleau	Services économiques					
	Cuisine	2	730	»	730	
	Infirmerie	1	365	»	365	
	Travaux divers	3	930	»	930	
	Services agricoles					
	Jardiniers	1	»	313	313	
	Travaux industriels					
	Ajusteurs, mécaniciens, serruriers.	2	300	150	450	
	Bûcherons	21	4.760	»	4.760	
	Totaux	30	7.085	463	7.548	
	Inoccupés	3				
	Total général	33				

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

sur le travail pendant l'année 1945

DÉSIGNATION des établissements	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décem- bre 1945	NOMBRE DE JOURNÉES de travail pendant l'année 1945			OBSER- VATIONS
			Dans l'établis- sment ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total	
1	2	3	4	5	6	7
affectés aux garçons						
Saint-Jodard	Services économiques					
	Cuisine	6	2.190	»	2.190	
	Lingerie et ravaudage	1	365	»	365	
	Ménage	»	»	»	»	
	Infirmerie	2	730	»	730	
	Travaux divers	5	1.825	»	1.825	
	Services agricoles					
	Jardiniers	5	1.500	»	1.500	
	Travaux agricoles	4	1.200	»	1.200	
	Vacherie	1	300	»	300	
	Travaux industriels					
	Ajusteurs, mécaniciens	26	7.800	»	7.800	
	Maçons et briquetiers	5	1.500	»	1.500	
	Maréchaux et forgerons	15	4.500	»	4.500	
Menuisiers, peintres	18	5.400	»	5.400		
Totaux	18	27.310	»	27.310		

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° VII (suite). — Récapitulation des

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décembre 1945	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1945		
		Dans l'établissement ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total
1	2	3	4	5
Etablissements				
Services économiques				
Boulangerie	4	1 200	»	1 200
Buanderie	10	3 020	»	3 020
Cuisine	34	11 871	305	12 176
Lingerie et ravaudage	11	3 763	»	3 763
Infirmerie	8	2 799	»	2 799
Travaux divers	49	30.667	»	30.667
Totaux	116	53.320	305	53.625
Services agricoles				
Bergers	3	905	»	905
Charretiers et bouviers	20	6.025	»	6.025
Jardiniers	68	17.190	463	17.653
Travaux agricoles, viticoles	109	32.155	850	33.005
Terrassements	»	»	»	»
Vacherie, porcherie	14	4.230	»	4 230
Totaux	214	60.505	1.313	61.818

D'EDUCATION SURVEILLEE

renseignements sur le travail pendant l'année 1945

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupés au 31 décembre 1945	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1945		
		Dans l'établissement ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total
1	2	3	4	5
affectés aux garçons				
Travaux industriels				
Ajusteurs, mécaniciens, serruriers	73	21.445	455	21 900
Bonneterie	»	»	»	»
Bourreliers	6	1 800	»	1 800
Charrons	13	3.930	»	3 930
Cordiers	»	»	»	»
Cordonniers	44	14.071	»	14 071
Couture et lingerie	»	»	»	»
Ferblantiers, chaudronniers	9	2 715	»	2 715
Maçons et briquetiers	35	10 535	»	10.535
Maréchaux et forgerons	63	17.920	»	17.920
Menuisiers, peintres	81	25.256	»	25.256
Ravaudage et tailleurs	36	10 800	»	10.800
Scieurs de long	28	6.895	»	6.895
Tonneliers	»	»	»	»
Vanniers	»	»	»	»
Divers { Marins	»	»	»	»
Musiciens	34	10.200	»	10.200
Dessinateurs industriels	7	2.135	»	2.135
Totaux	423	127 702	455	128 157
Inoccupés { Malades	23	»	»	»
Rabaté	9	»	»	»
Pour autres causes	12	»	»	»
En punition	20	»	»	»
Total général	817	»	»	»

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° VII (suite). — Récapitulation des renseignements sur le travail pendant l'année 1945

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de pupilles occupées au 31 décembre 1945	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL pendant l'année 1945		
		Dans l'établissement ou ses annexes	A titre de louage chez des particuliers	Total
1	2	3	4	5
Etablissements affectés aux filles				
Services économiques				
Buanderie	7	2.100	»	2.100
Cuisine	9	2.895	»	2.895
Lingerie et ravaudage	8	2.465	»	2.465
Ménage	11	3.690	»	3.690
Infirmierie, maternité	3	965	»	965
Travaux divers, économat	33	12.705	»	12.705
Services agricoles				
Jardinières.....	6	1.800	»	1.800
Porcherie, lapins	1	300	»	300
Travaux industriels				
Coupe, couture		2.700	»	2.700
Broderie	8	2.400	»	2.400
Stoppage	8	2.400	»	2.400
Totaux généraux	103	34.420	»	34.420

D'EDUCATION SURVEILLEE

TABLEAU N° VIII. — Accidents du travail pendant l'année 1945

ETABLISSEMENTS	ACCIDENTS AYANT OCCASIONNE						NATIONALITE		OBSERVATIONS
	Une incapacité temporaire	Une incapacité permanente et partielle	Une incapacité permanente et absolue	La mort			Française	Etrangère	
				nombre	ayant des ascendants	sans ascendants			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
GARÇONS...									
Aniane.....	75	»	»	»	»	»	63	12	
Belle-Ile-en-Mer.....	56	3	»	»	»	»	59	»	
Fontainebleau	2	1	»	»	»	»	3	»	
Saint-Hilaire	9	»	»	»	»	»	8	1	
Saint-Jodard	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Maurice	2	»	»	»	»	»	2	»	
Totaux pour les garçons.....	144	4	»	»	»	»	135	13	
FILLES.....									
Cadillac	»	»	»	»	»	»	»	»	
Clermont	»	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux pour les filles.....	»	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux généraux.....	144	4	»	»	»	»	135	13	

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° IX. — Renseignements sur les jeunes pupilles

(Les enfants confiés à l'Administration par l'Assistance publique [Loi du 28 juin 1904] et ceux

1	2	3		4 AGÉS					5	6	7	8	9	10	11		12
		par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	par grâce, engagement militaire ou mise en liberté provisoire	De 12 ans et au-dessous	De 12 à 16 ans	De 16 à 18 ans	De 18 à 20 ans	De plus de 20 ans							RÉCIDIVISTES A LEUR ENTRÉE	Ayant fait leur première communion	
Etablissements																	
Aniane	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	24	»	»	4	9	11	»	9	15							
	Libération anticipée	»	59	»	15	10	18	16	19	44	15						
Belle-Ile-en-Mer	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	14	»	»	»	»	»	14	»	14	»						
	Libération anticipée	»	27	»	»	»	27	»	»	20	7						
Fontainebleau	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	6	»	»	1	4	1	»	»	6	»						
	Libération anticipée	»	21	»	1	4	12	4	»	21	»						
Saint-Hilaire	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	71	»	»	7	2	62	»	»	8	63						
	Libération anticipée	»	10	»	»	3	6	1	»	3	7						
Saint-Jodard	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	4	»	»	»	»	4	»	»	2	2						
	Libération anticipée	»	4	»	»	»	4	»	»	2	2						
Saint-Maurice	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	30	»	»	6	1	23	28	»	»	»						
	Libération anticipée	»	32	»	7	20	5	25	»	»	»						
	Totaux pour les garçons	149	153	»	17	45	104	136	72	129	111						
Etablissements affectés aux filles																	
Cadillac	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	29	»	»	»	»	5	24	»	7	29						
	Libération anticipée	»	7	»	»	»	6	1	»	»	»						
Clermont	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	6	»	»	1	»	5	4	»	»	6						
	Libération anticipée	»	16	»	»	»	7	9	»	»	16						
	Totaux pour les filles	35	23	»	1	18	39	4	7	51							
	Totaux généraux	184	176	»	17	46	122	175	76	136	162						

(1) Les enfants ne font leur première communion qu'avec le consentement de leurs parents.

D'EDUCATION SURVEILLEE

qui ont été libérés ou grâciés pendant l'année 1945

confiés à l'Administration par les familles [Loi du 30 octobre 1935] ne figurent pas sur ce tableau)

INSTRUCTION professionnelle				RÉSULTATS de l'instruction professionnelle				RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PLACEMENT											
Ayant appris un métier dans l'établissement				Etant en état de gagner leur vie	N'étant pas en état de gagner leur vie			Restés dans l'établissement	Rentrés dans leur famille	Placés par les soins du directeur			Evaluation du montant des frais d'habillement	Ayant reçu des secours de route	Montant des sommes données pour secours de route	Montant du pécule au moment de la libération	Montant des livrets de Caisse d'épargne		
Agricole	Industriel ou Commercial	Une autre profession	Aucune profession		par suite d'infirmités ou de mauvaise santé	par défaut d'instruction professionnelle	par défaut d'intelligence			Engagés militaires et appelés sous les drapeaux	Comme ouvriers, domestiques, agriculteurs, ou à autre titre	Ayant reçu des effets d'habillement à leur sortie						Ayant reçu des effets d'habillement à leur sortie	Ayant reçu des effets d'habillement à leur sortie
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
affectés aux garçons																			
7	»	9	»	15	»	5	4	9	11	»	4	»	83	52.000	»	»	79.500	»	
23	30	6	»	54	»	5	»	9	9	23	10	»	»	»	»	»	86.349 30	»	
7	4	»	3	14	»	»	»	»	10	»	»	4	40	6.000	»	»	»	»	
19	2	»	6	27	»	»	»	»	3	1	23	»	1	600	»	»	»	»	
»	»	6	»	»	»	»	»	»	5	»	»	1	3	»	»	»	47 218	»	
3	»	14	4	23	»	3	1	»	8	»	10	3	6	»	»	»	»	»	
41	30	»	»	66	3	»	2	»	71	»	»	»	71	50 552	71	29 686 10	150.603 90	»	
6	4	»	»	9	1	»	»	»	5	»	5	»	10	7.120	10	4.214	20.642 80	»	
3	»	»	»	6	»	»	»	»	6	»	»	»	6	18.000	6	360	3.405 60	»	
»	5	»	»	2	»	»	»	»	1	»	1	»	2	6 000	2	120	»	»	
24	5	1	»	30	»	»	»	»	26	»	»	4	30	75 000	30	»	128 036	»	
8	22	2	»	32	»	»	»	»	22	»	8	2	30	75.000	30	»	143.794 70	»	
																	y compris dépôts a la C. E.		
141	110	38	13	278	4	13	7	18	177	24	61	22	252	290.272	149	34.380 10	659.550 30		
affectés aux filles																			
»	3	25	1	35	»	»	1	1	27	»	»	8	34	120 000	»	»	56.695 50	»	
»	2	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	6	»	6	»	»	»	»	4	1	»	1	6	3.000	»	»	4.794 40	»	
»	»	16	»	16	»	»	»	»	16	»	»	»	16	8.000	»	»	11.611 80	»	
»	5	52	1	57	»	»	1	1	47	1	»	9	56	131.000	»	»	73 056 70	»	
141	115	90	14	335	4	13	8	19	224	25	61	31	308	421 272	149	34.380 10	732.607 00		

ETABLISSEMENTS

TABLEAU N° X. — Etat de

C A T É G O R I E S	I L L E T T R É S A L E U R E N T R É E				
	Ayant appris				Demeurés illettrés
	à lire	à lire et à écrire	à lire, à écrire et à calculer	Ayant acquis l'instruction primaire complète	
1	2	3	4	5	6
GARÇONS					
Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt....	3	4	6	2	7
Libérés par anticipation.....	1	7	6	3	8
Totaux.....	4	11	12	5	15
FILLES					
Libérées par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt....	»	»	6	»	1
Libérées par anticipation.....	»	»	1	»	»
Totaux.....	»	»	7	»	1
Totaux généraux.....	4	11	19	5	16
			55		

D'EDUCATION SURVEILLEE

l'instruction des libérés pendant l'année 1945

SACHANT LIRE A LEUR ENTRÉE				SACHANT LIRE et écrire à leur entrée			SACHANT lire, écrire et calculer à leur entrée		POSSÉDANT à leur entrée l'instruction primaire ou une instruction supérieure		Total
Ayant appris				Ayant appris à calculer	Ayant acquis l'instruction primaire complète	N'ayant pas fait de progrès	Ayant acquis l'instruction primaire complète	N'ayant pas fait de progrès	Ayant fait des progrès	N'ayant pas fait de progrès	
à écrire	à écrire et à calculer	Ayant acquis l'instruction primaire complète	N'ayant pas fait de progrès								
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
17	12	2	4	31	13	2	21	6	5	15	150
1	14	16	2	5	32	3	30	1	17	6	152
18	26	18	6	36	45	5	51	7	22	21	302
»	8	»	»	6	4	»	6	»	4	»	35
»	3	»	»	2	»	»	11	»	6	»	23
»	11	»	»	8	4	»	17	»	10	»	58
18	37	18	6	44	49	5	68	7	32	21	360
					79		98		75	53	